

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 NOVEMBRE 2011
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze et vingt neuf novembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël ABBEY.

Etaient présents :

MM Antoine, Chanson, Mme Rougetet, MM Dion, Bordat, Mme Thiebaut, MM Chaume, Naigeon, Brunie, Rossin, Malou, Brancourt, Collé, Flacelière, Laurent, Maureille, Mmes Bataille, Tessier, Chevailler MM Delfour, Paunard, Abbey, Camp, Gognat, Mme Marcade, Echaroux, MM Picci, Pecou, Marsan, Mme Barthez, MM Petitjean, Bon, Mme Roche, M Charlet

Etaient représentés : M Vitry donne pouvoir à M Facelière, M Bredelet donne pouvoir à M Laurent

Etait excusée : Mmes Lenoble, Duvois, MM Lorenzon, PROS

Assistaient : Mrs Mathiron, Dornier, Prost, Mmes Demolombe, Giraud, Letouzey,

I – PAYS

La prochaine réunion COP (et CLEP) aura lieu le mercredi 30 Novembre à 14 h.

Demandes de financement 2012

Comme chaque année, il convient de solliciter les financements pour les postes portés par la communauté de communes, à savoir les postes d'animation généraliste, touristique et économique.

Animateur généraliste

L'assemblée doit délibérer pour solliciter les financements au titre de l'année 2012 pour ce poste auprès du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2007-2013 et du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires ».

Le Contrat de l'animateur généraliste Pays arrive à échéance au 31 Décembre, nous devons le renouveler pour une période de 2 ans, jusqu'à fin 2013.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à

- Solliciter une aide du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2007-2013 et du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires »
- Signer tout document relatif à ce projet
- Autoriser le Président à signer le contrat
- Accepte le renouvellement du contrat de l'animateur généraliste Pays, pour une durée de 2 ans
 - à compter du 1^{er} janvier 2012
 - à raison de 35h hebdomadaires

- sur un IM de 522
- Autoriser le Président à signer le contrat

Animateur touristique

L'assemblée doit délibérer pour solliciter les financements au titre de l'année 2012 pour ce poste, afin de :

- Solliciter une aide du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires ».
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à

- Solliciter une aide du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires »
- Signer tout document relatif à ce projet

Animateur économique

L'assemblée doit délibérer pour solliciter les financements au titre de l'année 2012 pour ce poste.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à

- Solliciter une aide du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2007-2013 et du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires ».
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet

Mobilité

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne s'inscrit dans une dynamique forte pour agir en faveur de la mobilité en milieu rural, avec les actions transversales de transport à la demande et la mobilisation de crédits Etat / Région pour la mise en œuvre de nouveaux services à destination de la population.

Transport à la demande

Un point sur les statistiques a été demandé à Kéolis, nos données actuelles datent du démarrage il y a un mois ½, présentés au dernier conseil communautaire.

Les horaires seront révisés pour le 11 Décembre suite aux modifications TER et SNCF.

Il est précisé que le service est bien utilisé, notamment pour se rendre au marché d'Auxonne.

Projet Acquisition minibus

Pour pouvoir bénéficier de l'appui des financeurs dans le cadre de l'acquisition d'un minibus, nous devons créer un service supplémentaire aux habitants du canton, car cette navette n'est pas uniquement destinée au fonctionnement de la Communauté de Communes.

Ce minibus pourrait favoriser l'accès des particuliers aux partenaires de la maison des services, développer l'accueil jeunes par la mise en place d'un dispositif de ramassage ou de déplacement pour les activités planifiées.

La Communauté de Communes n'embauchera pas de chauffeur et dans un premier temps ne prendra pas de compétence transport, une demande de délégation partielle sera peut-être demandée ultérieurement.

Délibération :

Après délibération, l'Assemblée Communautaire :

- autorise le Président à déposer un dossier de demande d'acquisition minibus dans le cadre des actions Pays
- autorise le Président à signer tout document y afférant

Route Communautaire

La Communauté de Commune ayant pris la compétence voirie pour la partie chaussée devant la Maison des services et le Multi Accueil, et celle-ci étant en mauvais état et le parking non finalisé, il convient de refaire l'ensemble et d'améliorer l'accessibilité à nos deux bâtiments.

Délibération :

Après délibération, l'Assemblée Communautaire :

- autorise le Président à déposer un dossier de subvention au titre de la refaction de la route et du parking devant la Maison des Services au titre des amendes de police et de la subvention cantonale
- autorise le Président à signer tout document y afférant

II – TOURISME

1 - Signalétique Véloroute

Le marché de travaux concernant la signalétique véloroute à dû être relancé, l'entreprise 3D Visuel ayant cessé toute activité suite à liquidation judiciaire.

La date limite de dépôt des candidatures était le 24 Novembre, les entreprises Girod signalétique et Lacroix signalétique ont répondu. L'analyse est en cours, des informations complémentaires, sur le mobilier en fer forgé et la charte graphique, étant attendues pour lundi prochain.

2 – Subvention Office de tourisme 2011

Nous avons versé le solde des 2000 € de subvention pour 2011.

Pour l'instant, il convient de délibérer sur le versement d'un acompte de subvention au 15 janvier 2012 d'un montant de 8 000 euros qui permettra à l'Office du Tourisme d'acquitter ses dépenses à cette échéance. Le montant global de la subvention pour 2012 sera déterminé au vu du budget 2011 de l'Office de Tourisme.

La somme versée au 15 janvier 2012 sera déduite du montant global attribué pour les versements ultérieurs.

Délibération :

Le Conseil Communautaire accepte de verser une subvention à l'Office du tourisme d'un montant de 8000 euros au 15 janvier 2012

3 – Distribution soupe à l'oignon – A 39

L'opération de distribution de soupe à l'oignon sur l'aire d'autoroute A39 est reconduite, elle se déroulera le 2^{ème} week-end de Mars, un représentant de la Communauté de Communes et de L'Office du Tourisme devraient être présents. L'assemblée doit délibérer afin de valider la participation dans les mêmes conditions que les années précédentes. Pour mémoire, le budget s'élève approximativement à 120 euros.

Délibération :

Le Conseil Communautaire accepte de participer dans les mêmes conditions que les années précédentes à l'opération de communication « Distribution de Soupe à l'Oignon sur l'aire d'autoroute A39 » et autorise le Président à signer la convention et à accorder le budget de l'ordre de 120 euros.

III – ENFANCE/JEUNESSE

1 Accueil de loisirs :

Bilan Eté ALSH:

Sur les 4 semaines : les 2 premières semaines ont connu une fréquentation moyenne surtout la 2^{ème} semaine avec le 14 juillet un jeudi, de grands week-ends ont été pris par les familles

Les 2 semaines suivantes ont été de bonne fréquentation

Les enfants ont été satisfaits du séjour et des activités proposées, avec le plein sur les sorties (piscine, accrobranche...)

Bilan Eté « AJP » Accueil Jeune :

Les ¾ mini camps ont connu une bonne fréquentation, sur 6 places 4/5 jeunes, vérifié à la toussaint ou les sorties ont fait le plein. Grâce au travail de proximité réalisé par l'animateur, les jeunes sont plus impliqués dans les actions et activités globales.

Ouverture le mercredi à Vonges :

Les débuts étaient prometteurs avec une bonne fréquentation du service, mais nous enregistrons une baisse des inscriptions. Une nouvelle publication pour information dans Le Bien Public va être faite.

Contrats Multi Accueil

Les candidates ont été rencontrées le 27 Octobre, le choix s'est effectué suivant des critères de formation, compétence, disponibilité et localisation. Nous n'avons pas d'Auxiliaire Puéricultrice et avons demandé une dérogation au médecin de la PMI pour pouvoir embaucher 2 CAP petite enfance (Melle CASAMAYOR, éligible au contrat aidé, de Longchamp qui a tenu des fonctions d'aide d'auxiliaire de puier à la croix rouge et à la crèche de Talant, Melle TOMASINI de Vielverge n'est plus disponible). Concernant le personnel d'entretien remplaçant Christine BARBIER, nous avons Melle VUILLEMARD de Maxilly qui est éligible au contrat aidé.

2 – stages nature environnement

Partenariat La Gaule d'Heuilley :

Depuis la mise en place des stages nature environnement au sein de la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature, les membres de la Gaule d'Heuilley, notamment Jean-Marc Gonzalez participent à l'encadrement des activités pêche/nature.

Jusqu'à présent une subvention correspondant à 1euros par journée/enfant était versée à l'association. Depuis le recrutement d'un animateur en interne, les interventions de la Gaule d'Heuilley sont beaucoup plus ponctuelles.

Il est proposé de forfaitiser la subvention à leur verser à hauteur de 200 euros par an.

Délibération :

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communautaire :

- ⇒ Valide le versement d'une subvention de 200 euros à l'association la Gaule d'Heuilley en contrepartie des animations réalisées dans le cadre des stages nature environnement
- ⇒ Charge le Président d'établir la convention correspondante et l'autoriser à la signer

3 – Pratique musicale

Pour permettre le développement de la musique et favoriser la pratique d'un instrument autre que le piano, que nous assurons par ailleurs sur la communauté de communes il est proposé d'apporter une aide aux enfants pratiquant la musique dans les écoles du Pays Auxonne ou Mirebeau de 100 € par enfant de moins de 16 ans pratiquant un instrument de musique autre que le piano, sous réserve que le quotient familial soit inférieur à 1500 €.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide aux parents de 100 € par enfant de moins de 16 ans pratiquant un instrument de musique autre que le piano dans les écoles de musique du Pays Plaine de Saône-Vingeanne, sous réserve que le quotient familial soit inférieur à 1500 €.

4 – jeunesse

Tarifs ALSH et stages nature environnement

La tarification pour les accueils de loisirs situés à Pontailler et celui de la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature à Heuilley est restée la même depuis 2010.

Il est proposé une augmentation de 2% sur toutes les tranches de quotient familial

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour l'accueil de loisirs des petites vacances, des grandes vacances, pour l'accueil du mercredi à Vonges et l'accueil des petites vacances et du mercredi à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, (stages nature environnement)

Tableau tarif ci-joint :

Quotient familial		Enfants fréquentant le centre			Enfants fréquentant le centre		
		1er enfant	2e enfant	3e enfant et plus	1er enfant	2e enfant	3e enfant et plus
		journée + repas JR			Journée sans repas JSR		
de 0 à 291,99 €	A	10,60 €	9,98 €	9,36 €	6,42 €	5,80 €	5,18 €
de 292 à 519,99 €	B	11,62 €	11,00 €	10,38 €	7,44 €	6,82 €	6,20 €
de 520 à 829,99€	C	12,84 €	12,22 €	11,60 €	8,66 €	8,04 €	7,42 €
de 830 à 1142,99	D	13,52 €	12,90 €	12,28 €	9,34 €	8,72 €	8,10 €
Au dessus de 1143 €	E	13,72 €	13,10 €	12,48 €	9,54 €	8,92 €	8,30 €

Quotient familial		Enfants fréquentant le centre			Enfants fréquentant le centre		
		1er enfant	2e enfant	3e enfant et plus	1er enfant	2e enfant	3e enfant et plus
		1/2 journée avec repas 1/2JR			1/2 journée sans repas 1/2JSR		
de 0 à 291,99 €	A	7,39 €	7,08 €	6,77 €	3,21 €	2,90 €	2,59 €
de 292 à 519,99 €	B	7,90 €	7,59 €	7,28 €	3,72 €	3,41 €	3,10 €
de 520 à 829,99€	C	8,51 €	8,20 €	7,89 €	4,33 €	4,02 €	3,71 €
de 830 à 1142,99	D	8,85 €	8,54 €	8,23 €	4,67 €	4,36 €	4,05 €
Au dessus de 1143 €	E	8,95 €	8,64 €	8,33 €	4,77 €	4,46 €	4,15 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les tarifs ci-dessus pour l'ALSH et les stages nature environnement ci-dessus.

Demande de financements contrat de Pays

En vue de solliciter les financements Etat pour l'action jeunesse je vous propose de m'autoriser à signer tout document relatif au projet et solliciter les aides de l'État (FNADT) et du Conseil Régional de Bourgogne au titre du contrat de Pays.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président pour l'action jeunesse:

- à solliciter les financements Etat et du Conseil Général de Bourgogne au titre du contrat de Pays
- à signer tout document relatif au projet

Séjour ski

Nous vous proposons de faire participer un groupe de 8 jeunes de 11 à 17 ans à un séjour ski à Saint Gervais / Mont Blanc en Haute Savoie avec la Covati et la Maison de Quartier de la Fontaine d'Ouche, du 3 au 9 Mars, soit 7 jours et 6 nuits.

Intérêt : mise en commun de moyens, d'animateurs diplômés et pratiquant des activités de sport d'hiver.

Le budget est en cours d'élaboration, il comprend l'hébergement et frais de pension, les forfaits ski, l'assurance, la location de matériel pour skier (casques et ski) et le transport.

Pour bénéficier de cette opportunité et proposer une activité à des jeunes qui ne sont pour la plupart jamais partis et n'ont jamais eu l'occasion de pratiquer ce sport (le collègue ne propose plus de sorties ski).

Le coût pour la communauté de commune en 2011 pour 5 adolescents avait été de l'ordre de 600 €

Il est proposé une grille tarifaire suivant les revenus des parents

Tarif du séjour

	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif du séjour
A	de 0 à 291 €	210 €
B	de 292 à 519.99€	238 €
C	de 520 à 829.99€	266 €
D	de 830 à 1142.99	336 €
E	Au dessus de 1143 €	350 €

Délibération :

Après délibération, l'Assemblée Communautaire :

- autorise le président à signer tout document se rapportant à ce séjour, convention, demande d'aides financières, fiche Atout Jeunes
- valide les tarifs tels que présentés ci-dessus

IV – DECHETS MENAGERS

1 – Tarif redevance 2012

Comme chaque année, le tarif de la redevance des déchets ménagers doit être voté avant le 31 décembre.

Ce tarif est établi sur la base des dépenses relatives à la mise en œuvre du service :

- Participation demandée par le syndicat mixte des déchets
- Dépenses pour la mise en œuvre du recouvrement au sein de la Communauté de Communes (salaire et charges de l'agent chargé du suivi et frais postaux)

Le Syndicat Mixte des déchets a annoncé notre participation pour 2012 (participation qui constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes). Elle est estimée à 583 660 €, comprenant une augmentation de 11 293 € par rapport à la participation 2011 qui était de 572 367 € justifié par les investissements réalisés par le Syndicat Mixte : construction de la zone de transfert et la reconstruction de la déchetterie de Pontailler sur Saône, la participation générale reste inchangée depuis 2010.

L'annuité pour l'emprunt du nouveau véhicule de collecte ne sera pas demandée en 2011, par contre les intérêts 2011 pour le véhicule, la zone de transfert et la déchetterie de Pontailler seront appelés d'ici fin d'année.

Pour absorber les imprévus et impayés qui s'élèvent à 10 000 € entre les sommes attendues et perçues en 2011 (sommes comprenant le recouvrement des années précédentes), il faut augmenter un peu les redevances, de l'ordre de 1.5 %, ce qui ne reste inférieur à l'inflation de 2.2 %.

Le Bureau s'est réuni le 14 Novembre dernier pour étudier les augmentations suivantes

CATEGORIES	REDEVANCE 2011	Augmentation proposée de 1.5%	Proposé 2012
Foyer 1 personne.....	93	+ 1.39 €	94 €
Foyer 2 personnes.....	168	+ 2.52 €	170 €
Foyer 3 personnes.....	199	+ 2.985 €	202 €
Foyer 4 personnes et plus.....	239	+ 3.585 €	242 €
Résidence secondaire.....	129	+ 1.935 €	131 €
Caravane	72	+ 1.08 €	73 €
Restaurant – petit.....	304	+ 4.58 €	309 €
Restaurant – moyen.....	420	+ 6.3 €	426 €
Restaurant – grand	666	+ 9.99 €	676 €
Gîte.....	169	+ 2.53 €	172 €
Chambre d'hôtes.....	129	+ 1.935 €	131 €
Local professionnel.....	70	+ 1.05 €	71 €
Entreprise avec réfectoire et autres assimilés (forfait).	304	+ 4.56 €	309 €
Moyenne surface (forfait).....	2154	+ 32.31 €	2 186 €
Camping 25 places (forfait).....	239	+ 3.585 €	246 €
Camping 30 places (forfait).....	420	+ 6.3 €	426 €
Camping 160 places (forfait).....	1634	+ 24.51 €	1 658 €

- la 2^{ème} collecte : 20 euros par mois en 2011
- L'accès des artisans aux déchetteries : 9 euros par m3

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les tarifs de la redevance 2012 et le règlement comme suit :

CATEGORIES	REDEVANCE 2012
Foyer 1 personne.....	94 €
Foyer 2 personnes.....	170 €
Foyer 3 personnes.....	202 €
Foyer 4 personnes et plus.....	242 €
Résidence secondaire.....	131 €
Caravane	73 €
Restaurant – petit.....	309 €
Restaurant – moyen.....	426 €
Restaurant – grand	676 €
Gîte.....	172 €
Chambre d’hôtes.....	131 €
Local professionnel.....	71 €
Entreprise avec réfectoire et autres assimilés (forfait).	309 €
Moyenne surface (forfait).....	2 186 €
Camping 25 places (forfait).....	246 €
Camping 30 places (forfait).....	426 €
Camping 160 places (forfait).....	1 658 €

- la 2^{ème} collecte : 20 euros par mois en 2011
- L'accès des artisans aux déchetteries : 9 euros par m3

REGLEMENT

A - ETABLISSEMENT DES LISTES DE REDEVABLES

- ⇒ Mises à jour à chaque fin d'année civile par les communes.
- ⇒ Le nombre de personnes par foyer pris en compte est notifié aux familles.
- ⇒ Les redevables devront adresser leurs réclamations écrites et motivées à la Communauté de Communes, accompagnées des justificatifs demandés ci-dessous. Un délai maximum de 6 mois à compter de la survenance de l'événement modificatif du foyer pour faire les demandes de régularisation sur la base d'une demande écrite et justifiée. Passé ce délai, toute demande sera considérée comme caduque. Sans demande écrite justifiée, aucun remboursement ne sera effectué.
- ⇒ En cas de départ partiel du foyer ou de décès, prévenir la Communauté de Communes
- ⇒ En cas de départ définitif du foyer complet, prévenir la Communauté de Communes
- ⇒ **Chaque redevable devra fournir les pièces justificatives pour tout changement de catégorie**, départ ou arrivée. Tout départ devra être justifié par un certificat du nouveau domicile de la personne concernée.
- ⇒ Tout mois commencé est dû.
- ⇒ Sauf demande des usagers, les régularisations positives ou négatives du montant de la redevance dont le montant sera inférieur à 8 euros ne feront l'objet d'aucune émission de titre complémentaire ou de réduction.
- ⇒ Pour les logements locatifs, la facturation sera adressée aux locataires et non aux propriétaires.

B - MISE EN RECOUVREMENT

- ⇒ Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre

La Chambre du Commerce est en cours de réflexion sur une nouvelle solution de tarification des artisans, pour laquelle la déchetterie de Pontailler sur Saône serait habilitée.

Les responsables des déchetteries doivent évacuer les déchets posés devant les portes. Ceux de Maxilly n'ont pas été évacués immédiatement du fait d'une enquête en cours.

Il est demandé si il est possible d'ouvrir une demi journée de plus. Seules deux demi journées restent vacantes si cette demande est validée.

Le canton de Seurre a mis en place un système de redevance incitative avec tarification à la fréquence des levées, ceci devant avoir un impact sur l'usure du camion et des freins. Son coût reste à analyser.

2 – **annulation redevance**

La trésorerie nous a adressé une demande d'annulation de la redevance des déchets ménagers,

- d'un montant de 55 € pour les OM de 2007, suite à la liquidation judiciaire de la société Blue Diamond
- d'un montant de 476.89 € pour les OM de 2005 à 2007 de M. MODOT D décédé et de 23.80 € pour le CLSH de 2007 de Mme PARACHE V veuve de M. MODOT D

Délibération :

Après en avoir délibéré à 29 voix pour et 7 contre, le Conseil Communautaire valide l'annulation des redevances

- d'un montant de 55 € pour les OM de 2007, suite à la liquidation judiciaire de la société Blue Diamond
- d'un montant de 476.89 € pour les OM de 2005 à 2007 de M. MODOT D décédé et de 23.80 € pour le CLSH de 2007 de Mme PARACHE V veuve de M. MODOT D

et de leur mise en non valeur

V – **FINANCES**

1 - **Décision modificative (Service Gestion Générale)**

Suite à la notification définitive des prélèvements du FNGIR, il convient de modifier le compte afin de disposer des crédits budgétaires nécessaires au passage des écritures correspondantes.

Fonctionnement

Article 739116 D (014) + 1039 €

Article 7311 R (014) +1039 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide l'annulation les modifications des écritures de fonctionnement ci dessus.

VI – PERSONNEL

1- SATI / JEUNESSE

Contrat Olivier Marquet

Le Contrat aidé d'Olivier Marquet (animateur SATI 21/Cyberbase et jeunesse) arrive à échéance le 28 décembre prochain. Ses actions et son implication sont importantes sur le secteur de la jeunesse (près de 85% de son temps de travail) et permettent le développement de nos activités très demandées et attendues non seulement par les jeunes, mais également des parents.

Il est proposé de créer un poste d'Animateur, sur grade d'adjoint animation principal, 1^{ère} classe, Non Titulaire, 6^{ème} échelon, IM 394

Délibération :

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'Animateur

- A compter du 29 décembre 2012
- Grade d'adjoint animation principal 1^{ère} classe
- 6^{ème} échelon
- IM 394
- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Autorise le Président à établir et signer le contrat correspondant

Contrat Christophe BIARD

Le Contrat de Service Civic de Christophe BIARD arrive à échéance fin décembre, l'activité SATI nécessite un temps de présence d'au moins 11 heures afin d'assurer les ateliers programmés, ce à quoi se rajoute du temps pour seconder Olivier sur les activités Accueil Jeune nécessitant 2 animateurs.

La Communauté de Communes peut de façon dérogatoire bénéficier d'un contrat aidé à hauteur de 70% sur une embauche avec temps de travail de 20 h par semaine.

De façon à garder la dynamique insufflée pour le SATI et la Jeunesse, il est proposé de créer un poste d'Adjoint animation 2^{ème} classe, au taux horaire du SMIC, sur un temps de travail de 20h à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Délibération :

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'Animateur en contrat aidé

- A compter du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
- Grade d'adjoint animation
- 2^{ème} classe
- au taux horaire du SMIC
- A raison de 20 heures hebdomadaires

Autorise le Président à établir et signer les contrats correspondants.

2 – Poste structure Relais Assistante Maternelle

Les demandes d'activités et conseils sont croissantes de la part des assistantes maternelles. De ce fait il convient d'augmenter le temps de travail de la Responsable RAM. Nous devons supprimer le poste à 28h hebdomadaires et faire une création de poste à 32h.

Délibération :

- Décider de la suppression du poste de Responsable Relais Assistantes Maternelles de 28 h
- Créer un poste de Responsable Relais Assistantes Maternelles de 32 h
- A compter du 1^{er} Janvier 2012
- A l'indice IM 317
- Autoriser le Président à établir et à signer le contrat correspondant

3 – Poste d'Animateur Petite Enfance

En septembre 1 poste, en contrats de 4 mois, d'Animateur Petite Enfance, a été créé pour Corinne DRUOTON pour les activités ALSH du mercredi. Sur conseil du CDG 21, il serait bon d'annualiser son temps de travail en prenant en considération les temps ALSH du mercredi à la MEPN et les temps ALSH petite et grandes vacances.

Il convient de créer un poste d'Adjoint Animation 2^{ème} classe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, IM 295 et indemnités congés payés, avec un temps de travail annuel de 581 h, soit de 48.5 h par mois.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Décide de la création du poste d'Animateur Petite Enfance
- Autorise le Président à établir et signer le contrat
 - Adjoint Animateur Petite Enfance 2^{ème} classe
 - Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
 - A l'indice IM 295 et indemnités congés payés
 - Pour un volume horaire mensuel de 48.5h de travail

4- Postes de CAP Petite Enfance

Les personnes recrutées au Multi Accueil pouvant bénéficier de contrats aidés, il convient de modifier la délibération prise pour les 2 postes d'Animateur Petite Enfance en spécifiant le recrutement à partir du 1^{er} Décembre 2011, en contrat de 6 mois, au taux horaire du SMIC en vigueur ou à l'IM minima de 301, pour un horaire hebdomadaire de 29h.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Décide de la création des deux postes d'Animateurs Petite Enfance
- Autorise le Président à établir et signer les contrats
 - Animateurs Petite Enfance
 - Au 1^{er} décembre 2011
 - A l'indice IM 301

Pour un volume horaire mensuel de 29h de travail

5 – Secrétariat

Magali PETIT

Pour faire suite à la demande de la Mairie de DRAMBON d'augmenter les heures de secrétariat à raison de 2 heures hebdomadaires, il convient d'augmenter le temps de travail de Magali PETIT.

Délibération :

Après délibération, l'assemblée du conseil communautaire valide

- L'annulation du poste d'Adjoint de travail de 30 h semaine au 31 décembre 2011
- La création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- A raison de 32h par semaine
- A compter du 1^{er} janvier 2012

Magali TUPIN

La Mairie de MARANDEUIL ayant demandé l'augmentation des heures de secrétariat à raison de 1/2 heure hebdomadaire, il convient d'augmenter le temps de travail de Magali TUPIN .

Délibération :

Après délibération, l'assemblée du conseil communautaire valide

- L'acréation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 4^{ème} échelon
- IM 298
- A raison de 4h30 par semaine
- A compter du 1^{er} janvier 2012

Autoriser le Président à établir et à signer le contrat correspondant

Convention de prestation de services secrétariat :

Au vu des demandes d'augmentation du temps de secrétariat, il convient également d'établir un avenant aux conventions de prestations de services secrétariat des Communes de DRAMBON avec une augmentation de deux heures par semaine, de MARANDEUIL avec une augmentation d'une demi heure par semaine

Délibération :

Au vu les demandes de la Mairie de DRAMBON et MARANDEUIL afin d'obtenir respectivement deux heures et une demi heure de secrétariat en plus, le conseil communautaire :

- ⇒ Accepte de réaliser à leur profit respectivement 2 heures et 1/2 heure hebdomadaire de service secrétariat supplémentaires
- ⇒ Charge le Président d'établir l'avenant à la convention correspondant
- ⇒ Autorise le Président à signer l'avenant

Actuellement nous rencontrons des problèmes d'organisation liés aux arrêts maladies des agents administratifs (secrétariat et multi accueil) et du manque de polyvalence, une réflexion sur l'ensemble est en cours afin de retrouver un peu de souplesse au sein de l'équipe.

DIVERS

Moyen de paiement par carte

Nous avons en juin pris une délibération pour modification d'une régie en vue de l'ouverture d'un compte de dépôt de 500€ qui nous permettra d'effectuer des règlements par carte bancaire sur internet ou dans les commerces locaux (ATAC pour l'essence...). Il convient de créer une nouvelle régie et non de d'effectuer une modification.

Je vous demande donc de délibérer dans ce sens.

Délibération :

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire accorde une délégation au Président pour créer une nouvelle régie d'avance et la nommer un régisseur, afin de permettre des règlements par carte bancaire dans la limite d'un montant de 500€, le tout après avis conforme du comptable.

Tickets restaurant

Nos agents n'ayant pas eu d'augmentations officielle depuis le 1^{er} juillet 2010 et le gel étant maintenu pour 2012, un coup de pouce au pouvoir d'achat peut être donné par le biais des Tickets Restaurants ou Chèques Déjeuners, acceptés non seulement en règlement de restauration mais également de courses d'alimentation.

Conditions :

- tout détenteur de contrat de travail au sein de la Communauté de Commune, titulaire ou contractuel,
- temps complets ou temps partiels
- le collaborateur peut percevoir au maximum un titre restaurant par jour de travail effectué, un nombre inférieur peut cependant être fixé par la Communauté de Communes
- la part patronale (comprise entre 50 et 60%) est exonérée de toute charge sociale et fiscale jusqu'à un plafond
- un collaborateur peut refuser (par écrit) d'en bénéficier
- les titres sont utilisables tous les jours sauf dimanche et jours fériés, ils sont valables 14 mois

Une simulation à été faite, sur une base de 30 salariés, à raison de 10 titres par mois, pour la Communauté de Communes cela représenterait une augmentation annuelle de l'ordre de 8250€.

Délibération :

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- valide le principe de la mise en place des titres restaurant d'une valeur fiscale de 5 € le titre avec une participation maximale de l'employeur
- charge le Président de sa mise en œuvre après validation des budgets 2012